



www.stephabdallahiltis.fr



EXPÉRIENCE ET CONNAISSANCE

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

L'expérience sensible (du corps : de la matière par la matière), n'a de sens et de valeur que si elle permet d'accéder à La Connaissance : à ce titre, la matière est un pont vers L'Esprit.

Mais si elle est une fin en soi (manger pour manger : pour s'alimenter ou – pire ! – par plaisir), elle devient de l'anti-Connaissance pure, un véritable voile, un obstacle à La Connaissance.

Et là revient la question fondamentale de la *Niya* – de l'intention.

C'est même vrai pour la prière : accomplir les gestes de la prière pour s'en acquitter, s'en débarrasser, constitue un voilement d'ALLAH ﷻ quasi infranchissable : non seulement la prière ainsi exécutée (avec cette intention) ne rapproche pas d'un pouce d'ALLAH ﷻ, mais encore elle En éloigne de façon vertigineuse !

Inversement, expérimenter l'ivresse par l'alcool ou les stupéfiants, si c'est fait avec une intention sincère, par exemple, de comprendre en quoi c'est illicite (donc de cheminer vers La Connaissance) ouvrira bien plus de portes et lèvera bien plus de secrets que n'importe quel acte d'adoration « réglementaire », légiféré, fait par obligation ou avec ostentation (ce qui ne signifie en rien qu'il faille s'empresse, après avoir lu ce texte, d'aller vider une bouteille de whisky : il s'agit d'un exemple extrême pour bien faire comprendre l'idée).

Ainsi, toute expérience sensible doit nécessairement s'accompagner d'une visée spirituelle – c'est-à-dire dans Le Rappel d'ALLAH ﷻ ; et même la transgression, si on s'y trouve poussé par une emprise diabolique qui nous dépasse, doit se faire avec ALLAH ﷻ dans le cœur – c'est-à-dire avec, à minima, le regret de la transgression et l'intention du repentir (c'est-à-dire de la réforme personnelle, car le repentir sincère est réorientation) ; mais si on s'y adonne dans l'oubli le plus total, la chute sera d'autant plus lourde.

Mais cette approche vigilante de l'expérience implique déjà un certain degré de foi, auquel on n'accède que par un *Dhikr* régulier et une attache spirituelle forte (*Rabita*) à un *Walî Murshid*.



www.stephabdallahiltis.fr





www.stephabdallahiltis.fr



Laquelle attache spirituelle, d'ailleurs, ne peut s'établir (sauf exceptions et cas particuliers), que par l'expérience du corps de *Shaykh* avec son corps à soi – à savoir la rencontre physique préalable : c'est une loi – la loi de La Connaissance par l'expérience matérielle.

Et nul ne peut s'exonérer de La Loi d'ALLAH ﷻ.

Le 23 août 2023

Ce texte vous plaît ? [Soutenez mon travail](#), et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS / Abu Al-Huda : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.

©Stéphane Abdallah ILTIS



www.stephabdallahiltis.fr

